

mot des soins qu'un enfant réclame, va-t-elle devenir, comme par enchantement, une pépinière de bonnes nourrices ?

Eh! quoi, va-t-on me dire, vous oubliez que la nature a tout prévu. Elle a donné aux animaux l'instinct de soigner leurs petits, de les abriter, de les défendre. L'homme n'a rien à leur envier, ce n'est pas lui qui doit se plaindre du lot qui lui est échu dans la création. A cela je réponds que les animaux sont renfermés dans le cercle étroit de leurs instincts, que leurs actes semblent, jusqu'à un certain point, le produit d'une force aveugle. L'homme a reçu en partage l'intelligence. Cette intelligence étend la sphère d'action de toutes ses facultés et lui donne la *liberté* d'agir. C'est un instrument qui peut entre ses mains produire le bien et le mal. Appliqué à la question dont nous parlons maintenant, il peut faire descendre l'homme au dessous de la brute, mais il peut l'élever à une hauteur à laquelle elle ne pourra jamais prétendre. Eh! bien, je dis que, dans l'état actuel de notre population en France, et si vous le voulez dans notre ville, cette intelligence est un instrument dangereux et qu'une femme peut moins élever ses enfants que la chienne, la louve ou la brebis. Oui, il faut de l'intelligence pour élever un enfant; il en faut pour toucher ses membres délicats, il en faut pour l'habiller convenablement, pour ne pas le garotter sous prétexte de le vêtir, pour le coucher, pour le garantir du froid et de la chaleur; il en faut pour comprendre ses cris, pour le nourrir, pour le soulager quand il souffre; il en faut pour s'adresser à un homme de l'art quand il est malade, au lieu de courir d'abord chez le sorcier.

Mais non seulement il faut de l'intelligence, il faut encore une intelligence spéciale pour cela. Ce n'est pas parcequ'une femme brillera dans les salons, parcequ'elle aura une conversation agréable, la mémoire bien ornée, la repartie vive et heureuse qu'elle sera apte à élever ses enfants. Ce que demande cette importante fonction, c'est une tendresse que rien ne rebute; c'est un jugement droit, chose plus rare qu'on